



ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026
DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES
Restauration scolaire, garderie périscolaire et transport

ELEVE

Nom de l'élève : Ecole concernée :
Prénom de l'élève : Classe 2025 - 2026 :

RESPONSABLE 1

Nom et prénom : Courriel :
Adresse si différente : Domicile :
Portable : Professionnel :
Profession :

RESPONSABLE 2

Nom et prénom : Courriel :
Adresse si différente : Domicile :
Portable : Professionnel :
Profession :

Pour les parents séparés, la garde de l'enfant est assurée par : Responsable 1 ☐ Responsable 2 ☐ Garde partagée ☐

SERVICES	REGULIER				OCCASIONNEL (cocher cette case)
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN					
De 07h30 à 08h00					
De 08h00 à 08h30					
RESTAURATION SCOLAIRE					
Restauration scolaire					
ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'APRES-MIDI					
De 16h30 à 17h00					
De 17h00 à 17h30					
De 17h30 à 18h00					
De 18h00 à 18h30					
TRANSPORT SCOLAIRE					
MATIN					
SOIR					
Le jour de la rentrée des classes, votre enfant prendra-t-il le car ?	Le matin OUI ☐ NON ☐ Le soir OUI ☐ NON ☐				

- Les jours cochés correspondant à une inscription régulière seront enregistrés à compter du jour de la rentrée scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cependant toutes modifications sera possible en cours d'année.
- Pour les élèves des écoles élémentaires, les inscriptions aux études surveillées seront mises en place directement par les directrices d'écoles en début d'année scolaire.
- Les renseignements concernant les données sanitaires de votre enfant seront à remplir par vos soins en page 2 de ce dossier. Pour toutes allergies alimentaires nécessitant la prise d'un médicament, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi, à la demande de la famille, en lien avec le médecin scolaire, l'école et la mairie dès la rentrée des classes. En l'absence de ce document, la mairie se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Documents à fournir au dossier :

- Dernière attestation de quotient familial CAF pour les familles percevant des allocations familiales
- Jugement de divorce ou de séparation
- L'avis d'imposition sur les revenus de 2023, si pas de compte CAF
- Certificats médicaux pour les élèves ayant un dossier PAI

FICHE DE LIAISON SANITAIRE ET AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous une responsabilité civile ? OUI ☐ NON ☐

Personne à joindre entre 11 H 30 et 13 H 30 : ☎ :

L'enfant est autorisé à sortir seul après la garderie périscolaire : OUI ☐ NON ☐

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie des services périscolaires :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

Nom et adresse : ☎ : Lien de parenté :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Médecin habituel de l'enfant : Nom et adresse : ☎ :

En cas d'urgence, nous donnons l'autorisation à M. le Maire de Froges de faire :

☐ Transporter mon enfant chez le médecin :

☐ Transporter mon enfant : au centre hospitalier de La Tronche

☐ à la clinique :

☐ Opérer mon enfant en cas d'urgence :

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Votre enfant est-il à jour de ses vaccinations obligatoires DTCP ? : OUI ☐ NON ☐

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, appareil dentaire ? : OUI ☐ NON ☐

Si oui, merci de préciser.....

Votre enfant souffre-t-il d'allergie ? Si OUI laquelle ? :

Fait-elle l'objet d'un PAI ? : OUI ☐ NON ☐

Votre enfant mange-t-il : Sans porc ☐ Sans viande : ☐

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités périscolaires, le personnel peut être amené à prendre des photographies des élèves, à exposer leurs productions dans les locaux périscolaires mais également à les diffuser par le biais des médias locaux.

Autorisez-vous la diffusion de représentations photographiques de votre enfant et la diffusion de créations réalisées par ce dernier pendant le temps périscolaire (Dauphiné Libéré, journal municipal, expositions locales, site internet, etc.) ?

☞ Merci de cocher les cases correspondantes

OUI ☐

NON ☐

Nous soussignés,, responsables légaux de l'enfant :
déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signatures des deux responsables légaux

Les modalités d'inscriptions pour chaque service

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscription régulière : L'inscription se fait du premier jour de la rentrée jusqu'au dernier jour de l'année scolaire (possibilité de modifier en cours d'année si besoin).

Inscription occasionnelle : la demande sera faite par les parents directement par internet sur le portail famille ou sur l'adresse email du service scolaire : enfance@villedefroges.fr ou par téléphone au 04.76.71.15.92 pour les familles ne possédant pas d'ordinateur (**les codes d'accès seront envoyés par courrier aux familles**)

Les plannings d'inscriptions relatifs à plusieurs semaines d'inscriptions devront être transmis au service scolaire par écrit, sur papier libre pour les personnes ne pouvant pas le faire sur le portail famille.

Les parents séparés souhaitant disposer d'un « planning partagé » doivent en faire la demande écrite au service scolaire en précisant les modalités d'inscriptions (exemple : semaines paires pour le responsable 1, semaines impaires pour le responsable 2).

Délai d'inscription : 72 heures à l'avance.

PERISCOLAIRE MATIN & SOIR

Inscription régulière : L'inscription se fait du premier jour de la rentrée jusqu'à la fin de l'année scolaire (possibilité de modifier en cours d'année si besoin).

Inscription occasionnelle : même principe que pour le restaurant scolaire (se reporter au paragraphe concerné).

Délai d'inscription : 24 heures à l'avance.

ETUDES SURVEILLEES

Uniquement pour les élèves des niveaux CE1 – CE2 – CM1 et CM2.

Les inscriptions seront faites directement par les directrices d'école en début d'année.

Les enseignants veillent à ce que les élèves fassent leurs devoirs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Uniquement destiné aux élèves du secteur Guynemer-Fredet

Tout usager doit avoir au préalable **déposé ou envoyé un dossier auprès de l'agence M RESO de Crolles avant la rentrée scolaire.**

Pour les enfants déjà scolarisés, les dossiers ont été distribués par le biais des écoles.

Pour toute information, consulter directement le site <http://www.tougo.fr> .

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Activité	QF min	QF max	Tarifs
Repas adultes			7,80 €
Prix extérieur			7,80 €
Repas apportés	0,00	999999,00	1,50 €
Repas des enfants	0,00	654,00	1,00 €
	655,00	781,00	4,79 €
	782,00	850,00	5.13 €
	851,00	950,00	5.37 €
	951,00	1200,00	5.60 €
	1201,00	1600,00	5,97 €
	1601,00	15000,00	6,58 €

TARIF PERISCOLAIRE

Le tarif du périscolaire est fixé à 1.20€ la demi-heure.

TARIF DE L'ETUDE SURVEILLÉE

Le tarif de l'étude surveillée est de 2,10 € par jour de présence.